



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Meurthe-et-Moselle

La Médiation

Le médiateur de l'apprentissage de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pour mission de résoudre des litiges entre l'employeur, l'apprenti ou leur famille, au sujet de l'exécution du contrat d'apprentissage (rémunération, temps de travail, congés, absences...) ou de sa résiliation.

Le médiateur n'a pas pour fonction de prendre des décisions. Il a un rôle d'écoute et aide les parties à communiquer et trouver des solutions afin de résoudre une situation conflictuelle.

Si au cours du contrat d'apprentissage, des difficultés ou des conflits apparaissent, contactez-nous :

VOTRE CONTACT :

Philippe WINTER - 03 83 95 60 54 - philippe-winter@cm-nancy.fr